https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/institut-sante-covid-19-plan-de-sortie-de-crise-9-04-2020/
Institut santé, COVID-19 PLAN DE SORTIE DE CRISE, 9.04.2020
09/04/2020
L'Institut santé organise un plan de sortie de crise du Covid-19 afin d'allier sécurité sanitaire et reprise de la vie sociale et économique.
L'Institut présente quatre hypothèses de base pour construire ce plan de sortie axées sur une étude concernant la durée de la situation actuelle de confinement, sur une étude concernant la durée de la sortie de crise, sur la nécessité de disposer de l’arsenal nécessaire pour la période de sortie de crise, puis sur la nécessité de disposer d’une approche globale dans un plan non divisible.
L'Institut santé recommande dans son bulletin de renforcer le plan de production et d’acquisition de l’arsenal anti Covid-19, de faire sortir du confinement actuel l’ensemble de la population le 4 mai 2020, d'établir des règles différentes selon l’état immunitaire des personnes, d'instaurer un confinement individualisé strict des cas déclarés et un dépistage systématique des cas suspects et contacts, d'élaborer un plan spécifique pour les activités et les personnes à «haut risque
Covid-19 », d'instaurer un contrôle sanitaire strict aux frontières et enfin de mettre en place un Comité National de refondation de notre système de santé.